

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rés
Mon
be



12135271

DÉPÔT AU MONITEUR BELGE

20-07-2012

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0478.656.594

Dénomination

(en entier) : **Centre d'Information et d'Éducation Populaire du Hainaut Occidental**

(en abrégé) : **CIEP du HO ASBL**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : 10/9 Avenue des Etats-Unis 7500 Tournai

Objet de l'acte : **Modification du but - démission et nomination de membres**

Assemblée générale du 20 juillet 2011

L'assemblée générale réunie ce jour décide à l'unanimité de modifier le but social de l'association, et l'article 4 de ses statuts.

L'article 4 est rédigé comme suit:

L'association a pour but de contribuer, par l'action dans le champ de l'éducation permanente au sens du décret du 17 juillet 2003, à la construction d'une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté critique et de la démocratie culturelle. Elle s'inspire des idéaux et des valeurs du Mouvement Ouvrier Chrétien pour l'émancipation du monde du travail et l'approfondissement de la démocratie économique, culturelle, sociale et politique.

Elle a pour objectifs de susciter

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités sociales
- des capacités d'analyse, de choix et d'évaluation
- des attitudes de responsabilité et de participation active des milieux populaires à la vie sociale, économique, culturelle et politique via notamment des initiatives de formation.

L'association a également pour but la promotion de la coopération, tant au niveau de l'idée que des activités, l'animation du Mouvement coopératif et des coopérateurs affiliés aux sociétés coopératives, œuvrant dans le cadre du Mouvement ouvrier chrétien, la prise d'initiatives au plan de l'étude et de la formation à la coopération, la prise d'initiatives favorisant l'étude et la formation aux problèmes de la consommation de même que la défense des intérêts des consommateurs appartenant au Mouvement ouvrier chrétien, l'information, la promotion et le développement de l'Economie sociale, l'accueil et le suivi de projets, la recherche de produits et de marchés, l'aide à la création d'entreprises et/ou au développement de nouveaux secteurs d'activités, l'aide à la gestion financière, l'aide à la gestion des ressources humaines et administratives et l'aide à l'élaboration du plan d'entreprise et toute autre initiative pouvant aider au développement d'initiatives d'Economie sociale.

La mise en œuvre et le développement de partenariats avec tout organisme chargé de l'information, de la formation et de l'accompagnement des travailleurs ou des gestionnaires d'entreprises d'Economie sociale. Elle peut prendre tout contact et établir toute collaboration avec tout autre organisme privé ou public ou avec toute entreprise. Elle peut être mandataire de toute entreprise ou association faisant appel à ses services.

L'association développe ces activités dans le cadre de l'Economie sociale marchande ou non marchande, dans le cadre de l'initiative privée ou publique. Elle travaille dans le cadre des critères suivants :

1. Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que profit.
2. Autonomie de gestion.
3. Processus de décision démocratique.
4. Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

L'association a également pour but la promotion des intérêts et la réponse aux besoins des familles en général et en particulier, des travailleurs actifs et non actifs, en relation avec les loisirs et les vacances, ainsi que des intérêts de santé et de culture en rapport avec cette préoccupation principale ; entre autres la promotion du tourisme social, la promotion et le développement des activités d'animation culturelle ou de

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

découvertes et, dans tous les cas, toutes les activités en rapport avec les objectifs sociaux du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC).

L'association tente également de favoriser l'échange de culture entre l'Europe occidentale et les autres parties du monde, en particulier l'Afrique pour le développement local en faisant connaître et découvrir le pays et ses habitants, de même que les potentialités socioculturelles, économiques, écologiques, naturelles et, touristiques de la Région, de manière à contribuer au développement local.

L'association organise et développe les actions et services nécessaires à la réalisation de son but et de ses objectifs. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment acquérir dans le cadre de la réalisation de son but et de ses objectifs toutes propriétés et tous droits matériels, louer, donner à louer, engager du personnel, conclure des contrats, rassembler des fonds, soit toute autre activité justifiée dans le cadre de sa mission. Dans le cadre de la réalisation de son but, l'association peut poser des actes commerciaux.

L'association développe son action sur le territoire du Hainaut Occidental et est fédérée, avec l'ensemble des CIEP de Wallonie et avec le CIEP de la région de Bruxelles capitale, au sein de l'ASBL CIEP mouvement d'éducation permanente, chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles.

L'assemblée générale acte la démission des membres suivants: Mr Oscar Pletinkx et Mr Jamal El Gueddari
L'assemblée générale acte la nomination de Mr Ghislain Verhelle comme membre de l'association.

Rhogge Laetitia, Présidente